

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS: UN AN
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ: 51,00 F
 ÉTRANGER: 62,00 F
 Annexe de la «Propriété Industrielle» seule 27,00 F
 Changement d'adresse: 1,00 F
 Les Abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année
INSERTIONS LÉGALES: 7,50 F la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
 HOTEL DU GOUVERNEMENT
 Téléphone 30-19-21
 Compte Chèque Postal: 301947 — Marseille

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Visite officielle de Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal. (p. 384).
Remise du Prix Littéraire Prince Pierre de Monaco à S. E. M. Léopold Sédar Senghor. (p. 384).
Déjeuner en l'honneur des membres du conseil d'administration de la Fondation Prince Pierre, du Conseil Littéraire et du Conseil musical. (p. 384).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 6.044 du 11 mai 1977 conférant la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles. (p. 389).
Ordonnance Souveraine n° 6.045 du 11 mai 1977 portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles. (p. 389).
Ordonnance Souveraine n° 6.046 du 11 mai 1977 portant nomination dans l'Ordre de Grimaldi. (p. 390).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 77-121 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire. (p. 390).
Arrêté Ministériel n° 77-122 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire. (p. 390).
Arrêté Ministériel n° 77-123 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire. (p. 391).
Arrêté Ministériel n° 77-124 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire. (p. 391).
Arrêté Ministériel n° 77-125 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire. (p. 391).
Arrêté Ministériel n° 77-179 du 13 mai 1977 fixant les tarifs des auto-écoles. (p. 391).

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté 77-2 du 10 mai 1977 accordant l'agrément à un appareil destiné à la reproduction d'actes judiciaires. (p. 392).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général du Ministère d'État

Communiqué relatif à la Médaille du Travail. (p. 392).

Recueil des décisions des Tribunaux Judiciaires de Monaco. (p. 392).

Direction de la Fonction Publique

Avis de vacance d'emploi relatif à l'engagement d'un plombier zingueur au Service des Travaux publics. (p. 392).

Avis de vacance d'emploi relatif à un poste d'agent temporaire au Musée d'anthropologie préhistorique. (p. 393).

Avis de vacance d'emploi relatif à un poste de manœuvre spécialisé titulaire au Service de l'Urbanisme et de la Construction. (p. 393).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du logement

Logeaux vacants. (p. 393).

INFORMATIONS (p. 393 - 394).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 394 à 398).

MAISON SOUVERAINE

Visite officielle de Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal.

Remise du Prix Littéraire Prince Pierre de Monaco à S. E. M. Léopold Sédar Senghor.

Déjeuner en l'honneur des membres du conseil d'administration de la Fondation Prince Pierre, du Conseil littéraire et du Conseil musical.

Hôte de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, S. E. M. Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal accompagné de S. E. M. André Guillabert, Ambassadeur du Sénégal en France, de S. E. M. Cheikh Leye, Ambassadeur, Chef du Protocole de la Présidence de la République du Sénégal, de son Aide de Camp, le Commandant Birane Wane, de M. Djibril Yade, son secrétaire particulier, est arrivé en Principauté le 11 mai à 18 h.

Accueillies à la frontière monégasque du Jardin Exotique par S. E. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'État, représentant S.A.S. le Prince, S. E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'État, le Lieutenant-Colonel Jean-Paul Soutiras, Commandant Supérieur de la Force publique, ces personnalités se rendaient au Palais Princier en cortège de voitures escortées de sept carabiniers motocyclistes.

A l'arrivée sur la Place du Palais la Garde rend les honneurs et tandis que le cortège pénètre dans le Palais par la Porte d'Honneur, le pavillon de la République du Sénégal est hissé sur la tour du Midi.

A sa descente de voiture, S. E. M. Senghor est accueilli au pied de l'Escalier d'Honneur par Leurs Altesses Sérénissimes le Prince, la Princesse et le Prince Héritaire entourés de M^{mes} Ardant et Aureglia, Dames d'Honneur, du Capitaine de Frégate Guy Gervais de Lafond, Aide de Camp, et du Marquis Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison.

Après que S. E. M. Senghor ait rencontré Leurs Altesses Sérénissimes, S. A. S. le Prince accompagné de S. E. M. le Président de la République du Sénégal se dirige vers les membres de Sa Maison, rassemblés devant la Chapelle Palatine, et les présente à S. E. M. Senghor.

S.A.S. le Prince et S.E.M. Senghor passent en revue un détachement des Carabiniers stationné dans la Cour d'Honneur. Les personnalités de la Suite du Président sont alors présentées à LL.AA.SS. le Prince, la Princesse et le Prince Héritaire.

A 20 h., dans le Salon de Famille, S. E. M. Senghor confère à S.A.S. le Prince la Grand Croix de l'Ordre

du Lion tandis que S.A.S. le Prince Albert est élevé à la dignité de Grand Officier du même Ordre.

S. E. M. Senghor reçoit pour sa part, des mains de S.A.S. le Prince, la Grand Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Un dîner privé réunit ensuite les personnalités hôtes de Leurs Altesses Sérénissimes auquel avaient également été conviés : S.A.S. la Princesse Antoinette, M. et M^{me} Maurice Genevoix, M. et M^{me} Maurice Druon, le Professeur Marcel Martiny, Consul général de la République du Sénégal à Monaco, le Chef du Cabinet de S.A.S. le Prince et M^{me} Charles Ballerio, M^{mes} Jean Ardant et Louis Aureglia, Dames d'Honneur de S.A.S. la Princesse, M^{me} Auguste Settimo, Vice-Présidente du conseil d'administration de la Croix Rouge Monégasque, le Lieutenant-Colonel Jean-Paul Soutiras, Commandant Supérieur de la Force publique, l'Aide de Camp de S.A.S. le Prince et M^{me} Guy Gervais de Lafond, le Marquis Livio Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison Princesse.

* * *

Ce même jour, S. E. M. Jacques Reymond, Président de la Fondation Prince Pierre, avait annoncé, au cours de la conférence de presse annuelle, que le Prix Littéraire Prince Pierre de Monaco pour l'année 1977 avait été attribué pour l'ensemble de son œuvre à S. E. M. Léopold Sédar Senghor.

Ce prix devait lui être remis par S.A.S. le Prince le lendemain en présence des membres du conseil d'administration de la Fondation Prince Pierre.

En recevant le Prix des mains du Souverain, M. Senghor devait s'exprimer ainsi :

« Monseigneur,

« Mesdames,

« Messieurs,

« Ma gratitude est à la mesure de ma surprise. En effet, c'est hier seulement que j'ai appris que le Prix littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco me serait décerné aujourd'hui.

« Je dirai, tout à l'heure, au déjeuner, ce qui fait la grandeur des Princes de Monaco, qui ont voulu faire, de leur Principauté, une Grèce du XX^e siècle.

« Pour le moment, je voudrais dire quel symbole représente, à mon avis, l'attribution du Prix littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco à un Africain.

« Ce qui fait la grandeur des civilisations méditerranéennes, comme je le rappellerai dans ma confé-

rence de cet après-midi, c'est, essentiellement, qu'elles furent des civilisations de métissage culturel entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie antérieure.

« Ce que le Jury de la Fondation a voulu signifier, cette année, c'est la part de l'Afrique dans la nouvelle civilisation qui s'élabore *hic et nunc* autour de la Méditerranée. La part de l'Afrique blanche est évidente avec la renaissance de la civilisation arabo-berbère; mais sans doute avez-vous voulu marquer, cette année, celle de l'Afrique noire, qui, depuis le XX^e siècle, a renouvelé l'esthétique de l'Occident européen, sinon du monde, par la médiation de l'École de Paris. Vous avez voulu également, cette année, et c'est la seconde signification du Prix, rendre hommage à la *Francophonie*.

« Nous l'avons souvent dit, l'Europe, depuis la fin du XIX^e siècle, nous a beaucoup apporté, à nous Africains : ses sciences, ses techniques, mais surtout son esprit de méthode et d'organisation. Il se trouve que, par le détour de la langue française, nous avons, également, contribué à enrichir la civilisation européenne, et d'abord la française, par de nouvelles façons de penser, de sentir et de s'exprimer.

« En conclusion, je suis heureux de constater que, dans l'élaboration de la *Civilisation de l'Universel*, que préconisait Pierre Teilhard de Chardin au milieu du XX^e siècle, la Méditerranée, à laquelle le savant jésuite ressortissait, a repris le flambeau en jouant, de nouveau, son rôle de creuset d'apports divers, mais complémentaires. En quoi se définit, précisément, toute grande civilisation.

« Pour toutes ces raisons, Monseigneur, Messieurs les Membres du Jury, laissez-moi vous redire, très simplement, ma gratitude. »

A l'issue de cette cérémonie, un déjeuner officiel réunissait au Palais les hôtes de Leurs Altesses Sérénissimes, les autorités de la Principauté, les membres du conseil d'administration de la Fondation Prince Pierre, du Conseil littéraire et du Conseil musical ainsi que les membres de la Maison et du Service d'Honneur de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse.

A la fin du repas, S.A.S. le Prince prononça à l'adresse de son hôte l'allocution ci-après reproduite :

« Monsieur le Président,

« Il m'est particulièrement agréable de souhaiter à Votre Excellence la bienvenue en Principauté en l'accueillant dans ce Palais, témoin d'un passé riche en histoire, où une famille unie à une population depuis plus de sept siècles, ont, malgré l'étroitesse des frontières et les remous politiques divers, su maintenir son existence et garantir son indépendance.

« Je souhaite, Monsieur le Président, que vous sentiez au cours de votre séjour la personnalité de ce petit Pays dont toutes les ambitions et toutes les aspirations sont spécifiquement pacifiques.

« Depuis plus de quinze années vous présidez aux destinées de cette terre d'Afrique francophone, dont vous avez fait un État moderne et indépendant : le Sénégal. Par une action personnelle et incessante, vous avez réussi à mettre en valeur les ressources naturelles de votre cher Pays en développant son agriculture et ses industries dans le sens des aspirations de votre peuple.

« Ainsi un espoir nouveau est né parmi ces millions de vos concitoyens parce que vous avez su leur donner des institutions démocratiques et un régime social qui sont la garantie de leur sécurité et de leur épanouissement.

Mais le prestige de l'homme politique, du Chef d'Etat, ne peut nous faire oublier le rayonnement de l'écrivain, du poète.

« La sensibilité qui émane de votre œuvre, la beauté et l'originalité des images qui vous inspirent, sont l'expression même de cette âme africaine, de ces valeurs culturelles du Monde noir, auquel le grand humaniste que vous êtes a su, le premier, donner une valeur universelle si émouvante et si forte.

« Aussi, je me réjouis tout particulièrement que votre visite à Monaco et la conférence que vous devez prononcer aient lieu au moment même où se trouvent réunis les Membres du jury du Prix Musical et du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco, éminents représentants de cette culture française à laquelle nous sommes, les uns et les autres, si attachés.

« Aussi, ai-je eu, il y a quelques instants à peine, le grand honneur et la très profonde satisfaction de remettre à l'écrivain Léopold Sédar Senghor, le 27^e Prix Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco. Ce prix fut fondé en 1951 pour honorer un écrivain de toute nationalité d'expression française pour l'ensemble de son œuvre.

« Permettez-moi d'exprimer à l'homme et à l'auteur mes chaleureuses félicitations et lui dire combien nous aimons et admirons son œuvre.

« Au cours de votre séjour en Principauté, il vous sera également donné de visiter le Musée d'Anthropologie Préhistorique, où vous pourrez voir les vestiges de nos lointains ancêtres, et je sais que la préhistoire vous intéresse tout particulièrement.

« Vous visiterez aussi, Monsieur le Président, le Musée Océanographique et le Centre Scientifique, qui témoignent de l'intérêt et de l'importance que ce pays et ses Princes ont toujours porté aux sciences de la Mer et plus particulièrement à cette mer Méditerranéenne.

terranée qu'il est de plus en plus impérieux de défendre contre bien des dangers qui la menacent.

« Je souhaite vivement, Monsieur le Président, que vous puissiez conserver de votre séjour dans la Principauté l'image d'un État souverain, sans commune mesure, certes, par ses dimensions, sa démographie et son économie avec la grande république que vous présidez mais qui, indépendamment de sa vocation d'accueil et d'hospitalité, a également une vocation humaniste qui l'amène à prendre une part active dans ce domaine culturel que vous connaissez si bien.

« Soyez donc, Cher Monsieur le Président, le bienvenu dans cette ville et dans ce Palais qui vous ont ouvert leurs portes dans un geste de fraternelle et sincère amitié.

« Mesdames, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, à sa santé et à son bonheur personnel et en l'honneur de la République du Sénégal, à sa prospérité et au bien-être de son peuple. »

S.E. M. Senghor remercia Son Altesse Sérénissime en ces termes :

« Altesse Sérénissime,

« Madame,

« Vous venez de prononcer des paroles auxquelles nous avons été, la délégation qui m'accompagne et moi-même, particulièrement sensibles.

« Notre visite à la Principauté de Monaco revêt un caractère bien particulier qui tient à la chaleur de votre accueil et au rôle historique que votre Maison a joué parmi les pays méditerranéens.

« Il s'y ajoute que ce sont les descendants de l'illustre dynastie des Grimaldi, maîtres de ce Rocher stratégique depuis le 8 janvier 1297, après les Phéniciens, les Grecs, les Romains et la République de Gênes, qui ont bien voulu nous inviter à visiter la Principauté de Monaco, dont vous avez fait, aujourd'hui, une perle de première grandeur parmi les communautés qui vivent autour de la Méditerranée.

« Si le territoire sur lequel nous nous trouvons est limité dans son espace géographique, nul n'ignore, cependant, l'exemple que la Principauté de Monaco montre au monde par la sagesse de sa politique et par la prospérité qui règne ici. Investisseurs et courtiers, économistes et financiers de diverses nationalités se retrouvent, en effet, à Monaco, où ils négocient, traitent et concluent des dossiers importants, qui déterminent, pour une large part, le développement économique et social de plusieurs pays.

« La législation, souple et rationnelle, que vous avez instaurée dans ce domaine est une preuve sup-

plémentaire de l'efficacité de votre politique. Celle-ci est issue, elle-même, de cette conviction qu'il n'existe plus de petit pays dès lors que ceux qui le sont géographiquement ont la légitime ambition de jouer, dans le monde, le rôle revenant à toutes les nations majeures.

« Tout cela ne saurait étonner, Altesse Sérénissime, si l'on se souvient que vos ancêtres ont, tout au long de l'histoire, appris à résister à l'usage de la force, préférant, parfois, l'exil et la privation, pour préserver l'honneur de la famille des Grimaldi et rappeler que seule compte, dans la vie, l'inébranlable volonté de bâtir, dans les faits, non point un empire, mais un creuset, à la fois culturel et politique, propice au dialogue entre les nations.

« Je ne voudrais évoquer, ici, que trois figures parmi celles qui ont illustré cette politique.

« Il y a, d'abord, Jean 1^{er}, devenu seigneur unique de Monaco en 1427 et qui, après les nombreuses et longues luttes pour la maîtrise du Rocher, inaugura la phase diplomatique de l'histoire de la Principauté. C'est ainsi que, pour assurer la paix et la sécurité de ses sujets, il signa, en 1437, une alliance entre les Grimaldi et la République de Gênes.

« C'est cette politique, faite de sagesse et de courage en même temps, que suivront ses successeurs dans leurs rapports avec les couronnes d'Espagne et de France, les royaumes de Sardaigne et de Naples et des deux Siciles, la République de Gênes, les Maisons de Florence et de Savoie, enfin, avec la République française.

« La deuxième figure est celle du Prince Albert 1^{er}. Esprit universel, il donna un grand essor aux études d'anthropologie préhistorique. Dans l'esprit du Prince Savant, la préhistoire, qui s'efforce de retrouver l'origine de l'humanité, était la suite logique de l'océanographie, autre science où il joua un rôle de pionnier, qui embrasse les origines de la vie. L'intervention du Prince ne fut pas seulement celle d'un mécène, car, dans les années 1880, il s'était personnellement initié à la préhistoire avec Gaudry, Mortillet, Manouvrier, et il avait fouillé une des grottes de Menton, la Barma Grande, avec un esprit scientifique rare à l'époque, accordant plus d'attention à la stratigraphie qu'aux objets eux-mêmes.

« Le Prince Albert 1^{er}, d'autre part, fonda, en 1902, sur le Rocher, le Musée d'Anthropologie préhistorique, « afin de conserver les vestiges d'humanité primitive exhumés du sol de Monaco et des régions avoisinantes ». On lui doit encore la tenue, à Monaco, en 1906, du XIII^e Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie, qui fit date. Enfin, en 1910, il réussit à faire créer, à Paris, l'Institut de Paléontologie humaine.

« Vous êtes, Altesse Sérénissime, la troisième figure. En effet, la flamme allumée par le Prince Albert 1^{er}, votre grand-père, ne devait pas s'éteindre. A partir de 1950, sous votre impulsion, a commencé la mise à exécution d'un programme qui devait, dans le monde des préhistoriens, rendre un lustre durable à la Principauté de Monaco. De nouvelles fouilles sont exécutées, une association de préhistoriens est créée, une revue scientifique est éditée.

« Ce n'est pas tout. Depuis votre accession à la tête de la Principauté, vous avez fait montre d'une activité et d'un dynamisme remarquables dans des domaines aussi divers que les Arts, les Lettres et les Sciences, sans rien négliger pour le développement économique et social de votre peuple. Vous avez su, ainsi, donner à votre pays, par la réalisation de grands travaux d'urbanisme, le visage d'un havre de paix et de prospérité pour ses habitants, et celui d'une station touristique moderne, où il fait bon venir vivre.

« En 1951, vous avez créé le « Conseil littéraire de la Principauté ». Deux ans plus tard, l'orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo devenait « Orchestre national ». En 1959, vous avez institué le « Prix de composition musicale » et les « Concerts du Palais princier ».

« En 1960, année charnière pour l'Afrique, après que le Général de Gaulle vous eut rendu la visite officielle que vous aviez faite, à Paris, l'année d'avant, Votre Altesse Sérénissime, revenant à l'homme, principe et but ultime de toute son action, créait un « Centre international des Problèmes humains » et un « Centre scientifique ». C'est dans le même ordre d'idées qu'est né, en 1961, toujours sous votre égide, « Le Festival international de Télévision ».

« En tenant compte des réalités de notre temps, vous avez octroyé le 17 décembre 1962, une nouvelle Constitution, introduisant ainsi, dans un souci de progrès et de stabilité à la fois, selon vos propres paroles, « un esprit nouveau dans des cadres anciens » en « consacrant des principes modernes sans renier la tradition ».

« Pour couronner cette œuvre, vous avez créé, le 10 novembre 1964, en hommage et à la mémoire de votre illustre père, la « Fondation Prince Pierre de Monaco », pour favoriser la Culture par le progrès des Lettres et des Arts.

« Altesse Sérénissime,

« En nous permettant d'admirer tant de réalisations, vous avez confirmé, à nos yeux, la place primordiale qui doit être faite à la Culture dans toute action de développement. Nous en retenons la leçon. Vous nous avez confirmé, en effet, que les nations qui mettent la Culture au début et à la fin du développement sont celles-là mêmes qui apporteront, demain,

la plus grande contribution à l'avènement de la Civilisation de l'Universel.

« Mesdames, Messieurs,

« Je vous invite à lever votre verre pour boire à la santé de Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier III de Monaco, à la santé de la Princesse Grace, qui porte si bien son nom, et à qui je présente mes hommages déférents, à l'amitié entre la Principauté de Monaco et la République du Sénégal, au dialogue des cultures. »

Assistaient à ce déjeuner, aux côtés de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Souverain, la Princesse, le Prince Héritaire: S.E.M. Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, S.E. M. André Guillabert, Ambassadeur du Sénégal en France, S.E. M. Cheikh Leye, Ambassadeur, Chef du Protocole de la Présidence de la République du Sénégal, le Commandant Birane Wane, Aide de Camp de S. E. M. le Président de la République du Sénégal, M. Djibril Yade, Secrétaire particulier de S.E. M. le Président de la République du Sénégal, S.E. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'Etat, le Professeur Marcel Martiny, Consul général de la République du Sénégal à Monaco;

S.E. M. le Président du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Pierre et M^{me} Jacques Raymond, le Prince Louis de Polignac, le Président du Conseil littéraire et M^{me} Maurice Genevoix, le Président du Conseil musical et M^{me} Georges Auric, M. Gabriel Ollivier, M. René Novella, Secrétaire général du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Pierre, M. Antoine Battaini, Secrétaire général adjoint du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Pierre, M. Auguste Barral, trésorier;

M. et M^{me} Jacques de Lacretelle, M. et M^{me} René Huyghe, M. et M^{me} André Roussin, M. et M^{me} Maurice Druon, M. et M^{me} René Clair, M. et M^{me} Carlo Bronne, M. et M^{me} Léonce Peillard, M. Michel Tournier; membres du Conseil Littéraire;

M. Emmanuel Bondeville, M. et M^{me} Virgilio Mortari, M. Marcel Mihalovici, M. et M^{me} Conrad Beck, M. Zygmunt Mycielski, M. et M^{me} Lennox Berkeley, M. Narcis Bonet, M. Henri Dutilleul, membres du Conseil Musical.

*
*
*

S.E. M. le Président Senghor accompagné de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince, la Princesse et le Prince Héritaire et Leurs suites se rendait ensuite au Musée Océanographique où il devait prononcer, devant une nombreuse assistance, une Conférence intitulée « Reflexions sur la Méditerranée ou le rôle des Noirs dans l'Antiquité méditerranéenne ». Il était accueilli à son arrivée par S.E. M. Jacques

Reymond, Président de la Fondation Prince Pierre et par le Commandant Alinat, Directeur-adjoint du Musée Océanographique.

* * *

Le soir, S.E. M. le Président Senghor et sa Suite étaient les hôtes à dîner de S.E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'État.

* * *

Au cours de son séjour, le Président Senghor a pu visiter le Palais Princier, les Archives et le Musée Napoléonien puis le Jardin Exotique, le Musée d'Anthropologie Préhistorique, le Musée Océanographique, les laboratoires du Centre Scientifique et le Laboratoire International de radioactivité marine.

Il fut également l'hôte à déjeuner du Prince Louis de Polignac, Président de la Société des Bains de Mer tandis qu'une réception lui avait été offerte au Jardin Exotique par M. Jean-Louis Médecin, Maire, qui remettait au Président la médaille de vermeil de la Ville de Monaco.

* * *

Dans la soirée du 13, Leurs Altesses Sérénissimes qui étaient accompagnées de S.A.S. la Princesse Antoinette offraient un dîner officiel suivi d'un récital de poésies « l'Improntu de Monte-Carlo » magistralement déclamées par Jean Desailly et Simone Valère dans la Salle du Trône.

Y avaient été conviés d'une part : le Prince Louis de Polignac, S.E. M. le Ministre d'État et M^{me} André Saint Mieux, M. Auguste Médecin, Président du Conseil National, S. Exc. Mgr Edmond Abelé, Evêque, M. le Directeur des Services Judiciaires et M^{me} Louis Roman, S.E. M^{me} Marcelle Campana, Consul général de France, le Marquis Francesco Ruffo di Scaletta, Consul général d'Italie, M. le Consul des États-Unis d'Amérique et M^{me} Peter K. Murphy, le Professeur Marcel Martiny, Consul général de la République du Sénégal à Monaco, S.E. M. Pierre Notari, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics et les Affaires sociales et M^{me} Raoul Biancheri, M^{me} Marc Gorsse, M. le Consul de Monaco à Dakar et M^{me} Georges Jessula, M. Jean Rous, M. et M^{me} Maurice Druon, M. le Chef du Cabinet Princier et M^{me} Charles Ballerio, M^{me} Jean Ardant, Dame d'Honneur de S.A.S. la Princesse, l'Aide de Camp de S.A.S. le Prince et M^{me} Guy Gervais de Lafond, le Commandant Supérieur de la Force Publique et

M^{me} Jean-Paul Soutiras, le Marquis Livio Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison;

et d'autre part : S.E. M. le Président du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Pierre et M^{me} Jacques Reymond, M^{me} Paul Demange, M. le Conseiller de Gouvernement et M^{me} Robert Sanmori, M. le Premier Président de la Cour d'Appel et M^{me} de Monseignat, M. le Procureur général et M^{me} Claude Zambeaux, M. le Président de la Commission des Finances du Conseil National et M^{me} Jean-Charles Rey, M. le Président de la Commission de Législation du Conseil National et M^{me} Max Principale, M. le Président de la Commission des Intérêts sociaux du Conseil National et M^{me} Max Brousse, M. le Conseiller National et M^{me} Jean-Joséph Pastor, M. le Vice-Président de la Cour d'Appel et M^{me} Robert de Castro, M. le Conservateur en Chef du Musée National et M^{me} Gabriel Ollivier, M. Robert Campana, Conseiller du Cabinet Princier, M. le Secrétaire général du Cabinet Princier et M^{me} Raymond Biancheri, M. le Directeur de l'Éducation nationale et M^{me} René Novella, M. le Chef du Service des Affaires culturelles et M^{me} Antoine Battaini, M. le Conseiller juridique du Cabinet Princier et M^{me} Jean-Charles Marquet, M. le Chargé de mission auprès de S.E. M. le Ministre d'État et M^{me} Jean Grèther, M. le Chargé de mission auprès du Gouvernement de S.A.S. le Prince et M^{me} Wilfred Grootte, M^{me} Suzanne Simone, Conservateur du Musée d'Anthropologie Préhistorique, M^{me} Nadia Lacoste, Directeur du Centre de Presse, M^{me} Auguste Settimo, Vice Présidente du conseil d'administration de la Croix Rouge Monégasque, le Marquis et la Marquise de Vassart d'Hozier, M. et M^{me} Henry Gaffié, M. et M^{me} Eric Breaud.

* * *

Le Président Senghor et sa Suite prirent congé de Leurs Altesses Sérénissimes, samedi matin à 9 h. 50 dans la Salle des Gardes, puis se rendirent, accompagnés du Lieutenant-Colonel Soutiras, à l'aéroport de Nice d'où ils devaient regagner Rome à bord de l'avion privé du Président.

Au moment de son départ, S.E. M. Senghor fit parvenir à S.A.S. le Prince le message suivant :

« Monseigneur,

« Longtemps convoitée, souvent perdue, mais toujours retrouvée, la Principauté de Monaco est, à travers ses Souverains successifs, un modèle de constance dans la volonté d'être. Cette intransigeance de votre peuple dans la quête de son identité, dont la dynastie des Grimaldi est l'artisan actif, ne s'est pas faite en vase clos. En effet, le précieux legs scientifique

d'Albert 1^{er}, votre arrière grand-père, et vos multiples initiatives dans le domaine culturel illustrent bien cette permanence dans votre recherche du mieux-être de tout l'homme et de tous les hommes.

« Assuré, comme la Principauté de Monaco, que l'entité méditerranéenne est une réalité, le Sénégal, pour sa part, s'emploiera à apporter sa contribution à l'éveil culturel de ce patrimoine qui nous est commun, maillon indispensable de la civilisation du XXI^e siècle qui s'élabore.

« En vous quittant, permettez que je vous exprime, ainsi qu'à la Princesse Gracé et à tout votre peuple, au nom de la délégation qui m'accompagne comme de moi-même, nos sincères remerciements pour l'accueil et l'hospitalité que nous avons trouvés ici.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma très haute considération.

Léopold Sédar SENDHOR. »

ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 6.044 du 11 mai 1977
conférant la Grand-Croix de l'Ordre de St-Charles.*

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 15 mars 1858, portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'Ordonnance du 16 janvier 1863;

Vu l'Ordonnance du 16 janvier 1863, fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles;

Vu l'Ordonnance n° 125, du 23 avril 1923, concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles;

Vu Notre Ordonnance n° 826, du 2 novembre 1953, portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'Ordonnance du 16 janvier 1963, relative à l'Ordre de Saint-Charles;

Vu Notre Ordonnance n° 3.716, du 23 décembre 1966, modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles;

Avons Conféré et Conférons :

PAR LES PRÉSENTES :

A Son Excellence Monsieur Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal, la GRAND-CROIX de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le onze mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État :
P. BLANCHY.

*Ordonnance Souveraine n° 6.045 du 11 mai 1977
portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.*

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 15 mars 1858, portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'Ordonnance du 16 janvier 1863;

Vu l'Ordonnance du 16 janvier 1863, fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles;

Vu l'Ordonnance n° 125, du 23 avril 1923, concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles;

Vu Notre Ordonnance n° 826, du 2 novembre 1953, portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'Ordonnance du 16 janvier 1863, relative à l'Ordre de Saint-Charles;

Vu Notre Ordonnance n° 3.716, du 23 décembre 1966, modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Professeur Marcel MARTINY, Consul Général de la République du Sénégal à Monaco, est nommé **COMMANDEUR** de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le onze mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État :
P. BLANCHY.

*Ordonnance Souveraine n° 6.046 du 11 mai 1977
portant nomination dans l'Ordre de Grimaldi.*

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance n° 1.028, du 18 novembre 1954, instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée par Nos Ordonnances n° 2.283, du 19 juillet 1960 et n° 3.718, du 23 décembre 1966;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Grands-Officiers :

S. E. M. André GUILLABERT, Ambassadeur de la République du Sénégal en France;

S. E. M. Cheikh LEYB, Ambassadeur, Chef du Protocole de la Présidence de la République du Sénégal;

Commandeur :

Le Commandant Birane WANE, Aide de Camp de S. E. M. le Président de la République du Sénégal;

Officier :

M. Djibril YADE, Secrétaire particulier de S. E. M. le Président de la République du Sénégal;

Chevaliers :

M. Laïty NDIAYE, Officier de Police;

M. Mathias DIATTA, Maréchal des Logis-Chef de Gendarmerie.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Grimaldi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le onze mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

RAINIER.

Par le Prince,

*Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État :*

P. BLANCHY.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 77-121 du 11 mars 1977 nommant
un inspecteur de police à titre stagiaire.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 293 du 16 octobre 1950 constituant le statut des fonctionnaires et agents de la Sûreté Publique, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 1078 du 5 février 1955, n° 2724 du 29 décembre 1961, n° 4542 du 26 août 1970 et n° 5265 du 14 décembre 1973;

Vu la proposition de M. le Directeur de la Sûreté Publique, en date du 9 février 1977;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 9 mars 1977;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Charles ROUAH est nommé inspecteur de police, à titre stagiaire, à compter du 21 mars 1977.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze mars mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

*Arrêté Ministériel n° 77-122 du 11 mars 1977 nommant
un inspecteur de police à titre stagiaire.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 293 du 16 octobre 1950 constituant le statut des fonctionnaires et agents de la Sûreté Publique, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 1078 du 5 février 1955, n° 2724 du 29 décembre 1961, n° 4542 du 26 août 1970 et n° 5265 du 14 décembre 1973;

Vu la proposition de M. le Directeur de la Sûreté Publique, en date du 9 février 1977;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 9 mars 1977;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Gilbert GARCIA est nommé inspecteur de police, à titre stagiaire, à compter du 21 mars 1977.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze mars mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

Arrêté Ministériel n° 77-123 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 293 du 16 octobre 1950 constituant le statut des fonctionnaires et agents de la Sûreté Publique, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 1078 du 5 février 1955, n° 2724 du 29 décembre 1961, n° 4542 du 26 août 1970 et n° 5265 du 14 décembre 1973;

Vu la proposition de M. le Directeur de la Sûreté Publique, en date du 9 février 1977;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 9 mars 1977;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{lle} Catherine LEPORQ est nommée inspecteur de police, à titre stagiaire, à compter du 21 mars 1977.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze mars mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

Arrêté Ministériel n° 77-124 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 293 du 16 octobre 1950 constituant le statut des fonctionnaires et agents de la Sûreté Publique, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 1078 du 5 février 1955, n° 2724 du 29 décembre 1961, n° 4542 du 26 août 1970 et n° 5265 du 14 décembre 1973;

Vu la proposition de M. le Directeur de la Sûreté Publique, en date du 9 février 1977;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 9 mars 1977;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{lle} Viviane AUSSAT est nommée inspecteur de police, à titre stagiaire, à compter du 21 mars 1977.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze mars mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

Arrêté Ministériel n° 77-125 du 11 mars 1977 nommant un inspecteur de police à titre stagiaire.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 293 du 16 octobre 1950 constituant le statut des fonctionnaires et agents de la Sûreté Publique, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 1078 du 5 février 1955, n° 2724 du 29 décembre 1961, n° 4542 du 26 août 1970 et n° 5265 du 14 décembre 1973;

Vu la proposition de M. le Directeur de la Sûreté Publique, en date du 9 février 1977;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 9 mars 1977;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Gilles PEROUX est nommé inspecteur de police, à titre stagiaire, à compter du 21 mars 1977.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze mars mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

Arrêté Ministériel n° 77-179 du 13 mai 1977 fixant les tarifs des auto-écoles.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 344 du 29 mai 1942 modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 384 du 5 mai 1944 modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 76-269 du 1^{er} juillet 1976 fixant les tarifs des auto-écoles;

Vu l'avis du Comité des Prix;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 11 mai 1977;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 76-269 du 1^{er} juillet 1976 susvisé sont abrogées.

ART. 2.

Les tarifs limites des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteurs sont fixés comme suit :

1°) <i>Leçons de conduite :</i>		francs
a) motocyclettes	1 heure	37,20
	les 3/4 d'heure	27,90
	la 1/2 heure	18,60
b) voitures de tourisme	1 heure	45,10
	les 3/4 d'heure	33,75
	la 1/2 heure	22,50

c) poids lourds et transports en commun	l'heure les 3/4 d'heure la 1/2 heure	57,70 43,20 28,80
2°) Enseignement du Code de la Route :		
a) Cours collectifs avec audiovisuel	l'heure	7,80
b) Leçons individuelles	prix libres
3°) Frais de demande de permis de conduire et présentation des candidats à l'examen (Assistance du moniteur et utilisation d'un véhicule de l'auto-école)		
a) tous permis :		
Première demande	115,70
Demandes suivantes	72,50
b) Présentation de nuit et examen de signalisation et vitesse	50,00

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Ministre d'État :
A. SAINT-MLEUX.

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté 77-2 du 10 mai 1977 accordant l'agrément à un appareil destiné à la reproduction d'actes judiciaires.

Nous, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco,

Vu la loi n° 602 du 2 juin 1955 portant aménagement et simplification de certaines formalités hypothécaires, telle que modifiée par la loi n° 804 du 10 juin 1966;

Arrêtons :

Est agréé, dans le cadre de l'article 1 bis de la loi n° 602 du 2 juin 1955, pour l'établissement des expéditions, extraits ou copies susceptibles d'être délivrés par les notaires, huissiers, greffiers, avocats et tous officiers publics et ministériels, le photocopieur « Canon NP 70 ».

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le dix mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le Directeur des Services
Judiciaires :
L. ROMAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général du Ministère d'État

Communiqué relatif à la Médaille du Travail.

Le Secrétaire Général du Ministère d'État fait connaître que les propositions d'attribution de la Médaille du Travail

en faveur des personnes remplissant les conditions requises par l'Ordonnance Souveraine du 6 décembre 1924 doivent lui être adressées au plus tard le 30 juin 1977.

Passé ce délai, aucune demande ne pourra plus être prise en considération pour l'année en cours.

Il est rappelé que :

- la Médaille de 2^e classe ne peut être accordée qu'après vingt années passées au service de la même Société ou du même patron, après l'âge de dix-huit ans accomplis;
- la Médaille de 1^{re} classe peut être attribuée aux titulaires de la Médaille de 2^e classe, trois ans au plus tôt après l'attribution de celle-ci et s'ils comptent trente années au service de la même Société ou du même patron après l'âge de dix-huit ans accomplis.

Recueil des décisions des Tribunaux Judiciaires de Monaco.

Cet ouvrage, sous reliure mobile, mis à jour périodiquement, reproduit selon un classement chronologique les décisions rendues par ces juridictions, décisions dont certaines pourront être ultérieurement accompagnées de commentaires ou d'observations.

Le recueil est complété par une table analytique des matières, une table chronologique des décisions et une table alphabétique des noms des parties.

Publié avec la collaboration des services techniques et rédactionnels des Jurisconsultes, le « Recueil des décisions des Tribunaux judiciaires de Monaco » est mis en vente au prix de 350 francs franco.

On peut se le procurer soit aux « Editions Techniques S.A. (Jurisconsulte) » 123, rue d'Alésia, 75014 Paris, soit au « Journal de Monaco », Ministère d'État, Monaco-Ville.

Les commandes en nombre doivent être adressées aux « Editions Techniques ».

Direction de la Fonction Publique

Avis de vacance d'emploi relatif à l'engagement d'un plombier zingueur au Service des Travaux publics.

La Direction de la Fonction publique fait connaître qu'un emploi de plombier zingueur est vacant au Service des Travaux publics.

La durée de l'engagement est fixée à un an, éventuellement renouvelable, sous réserve d'une période probatoire de trois mois.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgés de 30 ans au moins à la date de publication du présent avis;
- posséder dix ans au moins de pratique professionnelle.

Les candidats devront faire parvenir leur demande à la Direction de la Fonction publique (Monaco-Ville) dans les huit jours de la publication du présent avis, accompagnée des pièces d'état civil et des références présentées.

Conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de vacance d'emploi relatif à un poste d'agent temporaire au Musée d'anthropologie préhistorique.

La Direction de la Fonction publique fait connaître qu'un emploi d'agent temporaire est vacant au Musée d'Anthropologie préhistorique du 1^{er} juin au 30 septembre 1977.

Les candidatures devront parvenir à la Direction de la Fonction publique (Monaco-Ville) dans les 4 jours de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », accompagnées de pièces d'état civil et des références présentées.

Conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Avis de vacance d'emploi relatif à un poste de manœuvre spécialisé titulaire au Service de l'Urbanisme et de la Construction.

La Direction de la Fonction publique fait connaître qu'un emploi de manœuvre spécialisé titulaire est vacant au Service de l'Urbanisme et de la Construction.

L'engagement définitif n'interviendra qu'après un stage probatoire d'un an, sauf dans le cas où le candidat occuperait déjà un poste de jardinier contractuel depuis une durée équivalente dans l'Administration monégasque.

Les candidats à cet emploi devront être âgés de 21 ans au moins et 45 ans au plus.

Les candidatures devront être adressées à M. le Directeur de la Fonction publique, Ministère d'État à Monaco-Ville, dans les 10 jours de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », accompagnées d'un curriculum vitae, de pièces d'état civil et des références présentées.

Dans le cas où des candidats présenteraient des références équivalentes, il sera procédé à un examen d'aptitude.

Conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du logement

LOCAUX VACANTS

Avis aux prioritaires

Adresses	Composition	Affichage	
		du	au
5, rue de Millo	3 pièces, cuisine, W.C.	13-5-77	1 ^{er} -6-77
49, av. de l'Annonciade	2 pièces, cuisine, W.C. en commun	16-5-77	4-6-77

P/Le Directeur de l'Habitat :
Roman REPAIRE.

INFORMATIONS

Je me suis absenté environ 2 semaines : vacances studieuses et passionnantes en Tunisie, pays en plein essor, aux mille et une merveilles, accueillant, amical, généreux. Au cours de mon séjour, Marie-Louise Bonsirven-Fontana a présenté, au centre culturel national de Tunis, sa conférence « prestige de Monaco », en présence de M. Paul-Henri Keller, notre consul général dans cette ville.

Pendant ce temps, l'actualité monégasque allait de jour en jour *crescendo*. Je m'efforçais de la suivre en écoutant, sur Radio Monte-Carlo, le *Monaco-Infos* de Cilette Badia. Ce n'était pas toujours possible. Mais j'ai toutefois noté, à votre intention, la visite officielle de S. E. M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, qui, arrivé en Principauté le mercredi 11 en fin d'après-midi en repartait le samedi 14 après avoir reçu des mains de S.A.S. le Prince le prix du conseil littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco, dont il est ainsi le 27^e lauréat.

Je rappelle, à ce propos, que le Président Senghor, agrégé de grammaire, n'est pas seulement un homme politique de premier plan mais qu'il est aussi un poète de renommée mondiale.

Chantre ardent de la *négritude*, il est l'auteur, notamment, de *chants d'ombre, hosties noires, éthiopiennes, nocturnes, les lettres d'hivernage*.

S. E. M. Senghor a donc effectué à Monaco une visite officielle de trois jours. Le mercredi 11 mai, en fin d'après-midi, il était accueilli à la frontière franco-monégasque du Jardin Exotique par S. E. M. Pierre Blanchy, Secrétaire d'État représentant S. A. S. le Prince et S. E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'État, qui étaient accompagnés du Lieutenant-Colonel Soutiras, détaché par S.A.S. le Prince auprès de S. E. M. Senghor, et M. Jean-Marie Flandrin, Vice-Consul du Sénégal à Monaco.

Après diverses manifestations qui se sont déroulées au Palais Princier et, notamment, la remise du Prix Littéraire de la Fondation Prince Pierre à S. E. M. Senghor, le Président de la République du Sénégal, se rendait le lendemain, à 17 heures, au Musée Océanographique où, accueilli par S. E. M. Jacques Reymond, Président de la Fondation Prince Pierre et par le Commandant Alinat, représentant le Commandant Cousteau, il prononçait une conférence intitulée « Réflexions sur la Méditerranée ou le rôle des noirs dans l'Antiquité méditerranéenne ».

Un dîner était ensuite offert au Palais du Gouvernement par S. E. M. Saint-Mieux, Ministre d'État.

Le vendredi matin, M. Jean-Louis Médecin, Maire de Monaco, M. José Notari, Premier Adjoint, M. Alain Sangiorgio, Secrétaire Général de la Mairie, et M. Marcel Kroenlein, Directeur, faisaient les honneurs du Jardin Exotique à S. E. M. Senghor qui se rendait ensuite au Musée d'Anthropologie Préhistorique qu'il visitait sous la conduite de M^{lle} Suzanne Simone, Conservateur.

Clôurant ces visites, une réception était offerte au Jardin Exotique par M. Jean-Louis Médecin qui remettait à S. E. M. Senghor la médaille de Vermeil de la Ville de Monaco.

Le Président Senghor a également accordé toute son attention à l'exposition d'art africain qui se tenait au Ministère d'État.

Après un déjeuner offert à l'Hôtel de Paris par le Prince Louis de Polignac, Président de la Société des Bains de Mer,

S. E. M. Senghor visitait le Musée Océanographique, le Laboratoire international de radioactivité marine de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et les Laboratoires du Centre Scientifiques.

* *

Mais si le conseil littéraire, unanime, a pu soumettre à l'agrément de S.A.S. le Prince, le nom de son lauréat pour 1977, il n'en a pas été de même pour le Conseil Musical. Ce dernier, en effet, après avoir examiné 45 partitions de musique de ballets en provenance de 15 pays, a proposé à notre Souverain de ne pas décerner de prix mais d'attribuer, simplement, deux mentions, la première à M. Christian Berte (Belgique) pour son ballet *eaux fortes*, (d'après Verlaine); le second, à M. Rodney Stephan Newton (Grande Bretagne) pour son ballet *l'histoire de Jacob*.

* *

Sous la présidence de S.A.S. le Prince, la commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée a tenu, les jeudi 5 et vendredi 6 mai, d'importantes réunions de travail à la villa Girasole.

Les membres du bureau central, et leurs épouses, ont été les hôtes, le vendredi 6, d'un déjeuner offert, au Palais Princier, par LL.AA.SS. le Prince et la Princesse.

Ce déjeuner fut précédé d'une brève cérémonie dans le *salon des glaces*, cérémonie au cours de laquelle S.A.S. le Prince remettait le grand prix de l'océanographie *Prince Albert 1^{er} de Monaco* au Professeur Henri Lacombe, membre de l'académie des Sciences et au Commandant Jacques-Yves Cousteau, directeur du musée océanographique et grand *patron* des célèbres croisières de la *Calypso*.

* *

Les samedi 7 et dimanche 8 mai, c'était — dans le hall du centenaire — le X^e concours international de bouquets, organisé par le *garden club* de Monaco.

S.A.S. le Prince et S.A.S. la Princesse, présidente du *garden club* de Monaco, accompagnés de S.A.S. le Prince Héritier et de S.A.S. la Princesse Antoinette, ont présidé l'inauguration officielle de ce festival de la beauté... éphémère dont le grand prix général est allé à M^{me} R. Thibier, de Vence, pour le *feu et le glivre*.

Du très long palmarès, je citerai, également, M. Louis de Rosemond, prix de l'humour; M. des Baux, prix de la recherche dans la composition; M. Guy Gervais de Lafond, prix de l'originalité dans l'interprétation et M^{me} J. Murphy, prix de l'harmonie des couleurs, ces 4 lauréats ayant concouru sous les couleurs monégasques.

A citer également, M^{me} A. Meijas, (Vénézuéla), prix de l'originalité dans le choix des matériaux.

* *

S.A.S. la Princesse a donné un cocktail, le lundi 9 mai, dans le jardin d'hiver de l'hôtel Hémitage, en l'honneur des participants à l'exposition des travaux de la délégation de l'*american needle point guild* qui La recevait, ensuite, à déjeuner.

* *

L'armistice du 8 mai 1945 a été commémoré à la Maison de France de la rue Grimaldi par une cérémonie à laquelle S.A.S. le Prince s'était fait représenter par le lieutenant colonel Jean-Paul Soullras, commandant supérieur de la force publique. Parmi les personnalités, M. Auguste Médecin, Président du Conseil National; S. E. M. André Saint-Mieux, Ministre d'Etat; M^{me} Marcelle Campana, consul général de France; les conseillers de Gouvernement MM. Marc Gorsse et Raymond Blanchéri;

M. René Croési, conseiller communal, représentant M. le Maire de Monaco.

* *

M^{me} Simone Weil, ministre français de la santé et de la sécurité sociale a présidé, le jeudi 12 mai, au Loows Monte-Carlo, la cérémonie de clôture du congrès national des pharmaciens de France.

* *

Du jeudi 12 au dimanche 15 mai, complète réussite, dans le hall du centenaire, d'*échanges 77*, une très sympathique manifestation à mettre à l'actif des commerçants de Monaco.

* *

Hors nos murs, l'académie internationale du tourisme, dont le siège est à Monaco, a réuni, du 5 au 7 mai, à Palerme, sa 26^e assemblée générale. L'académie a porté à sa présidence, M. Guido Ricci, directeur au ministère Italien du tourisme et des spectacles. Le président sortant, M. Francis Palméro, sénateur des Alpes-Maritimes, a été élu président d'honneur ainsi que M. Juan de Arespachaga, maire de Madrid.

* *

Voilà pour le passé.

Pour le proche avenir, je vous signale le championnat du monde des poids mi-lourds, le samedi 21, en nocturne, au stade Louis II et le 35^e grand prix automobile de Monaco qui se disputera, le dimanche 22, à partir de 15 h 30, sur le célèbre et vertigineux *circuit dans la cité*.

Je vous signale, également, que le week-end prolongé de la Pentecôte verra se dérouler, en Principauté, les manifestations, hautes en couleurs, de la Santo-Estello.

* *

Je vous prie de noter encore la finale du 6^e concours international de composition de thèmes de jazz, ce vendredi 20 mai, au théâtre des variétés, 8 œuvres seulement, sur les 119 examinées par le jury de sélection, demeurent en compétition, et le grand prix international de bridge doté du challenge de S.A.S. le Prince, du vendredi 27 mai au dimanche 5 juin.

* *

Je pense n'avoir rien oublié d'essentiel.

Dans le cas contraire, veuillez m'absoudre s'il vous plaît!

Ph. F.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL DE MONACO

(Exécution de l'art. 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Boisson-Boissière, huissier, en date du 11 mai 1977, enregistré, la nommée BOURGEOIS Gisèle, née le 25 mars 1955 à Berkane (Maroc) *sans domicile ni résidence connus* a été citée à comparaître personnellement devant le tribunal correctionnel de Monaco le lundi 13 juin 1977 à 9 heures du

matin sous la prévention d'émission de chèque sans provision, délit prévu et puni par l'article 331 du Code Pénal.

Pour extrait.

P. le Procureur Général :
A. PICCO-MARCOSSIAN
Substitut Général.

(Exécution de l'art. 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Boisson-Boissière, huissier, en date du 11 mai 1977, enregistré, le nommé SIMIDE Dominique, né le 25 janvier 1951 à Neufchâteau (Vosges) sans domicile ni résidence connus a été cité à comparaître personnellement devant le tribunal correctionnel de Monaco le lundi 13 juin 1977 à 9 heures du matin, sous la prévention d'émissions de chèques sans provision, délit prévu et puni par l'article 331 du Code Pénal.

Pour extrait.

P. le Procureur Général :
A. PICCO-MARCOSSIAN
Substitut Général.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de première instance de la Principauté de Monaco, en date du 3 février 1977, enregistré;

Entre le sieur MARTIN Edouard, Christian, demeurant et domicilié, immeuble « l'Escorial », 31, avenue Hector Otto, à Monaco;

Et la dame Juliette GAVELLO, épouse MARTIN, immeuble « l'Escorial », 31, avenue Hector Otto, à Monaco;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

«

« Prononce le divorce entre les époux MARTIN-GAVELLO aux torts exclusifs du sieur MARTIN;

«

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 11 juin 1909.

Monaco, le 10 mai 1977.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a déclaré le sieur CASHMAN Harris, demeurant à Monte-Carlo, 12, avenue des Spélugues, et le sieur KAMETT, en état de faillite ouverte avec toutes les conséquences de droit, ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera, fixé au premier mars 1977 la date provisoire de la cessation des paiements, désigné Monsieur J.Ph. Huertas, Premier Juge, en qualité de juge commissaire et Monsieur Orecchia, expert-comptable à Monaco, en qualité de syndic.

Pour extrait certifié conforme, délivré en application de l'article 413 du Code de commerce.

Monaco, le 13 mai 1977.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la S.A.M. « P.I.M.A. » sont avisés que M. Orecchia, syndic de ladite faillite, a déposé, ce jour, au Greffe Général, l'état des créances qu'il a eu à vérifier.

Monaco, le 12 mai 1977.

Le Greffier en Chef :
J. ARMITA.

Étude de M^e Jean-Charles REY

Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

« S.A.M. KATY »

(société anonyme monégasque)

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. KATY » au capital de 265.000 francs et siège social n° 10, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo,

Madame Françoise PALLARES, commerçante, épouse du Docteur Louis ORECCHIA, avec lequel elle demeure « Le Bahia », n° 39, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo,

a fait apport à ladite Société « S.A.M. KATY », sous les garanties ordinaires et de droit, du fonds

de commerce de corseterie, bonneterie, tricots, articles de plage, nouveautés, vente du linge et de maison, de vêtements d'enfants, exploité n° 10; boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 20 mai 1977.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

« **BRYCH & Fils** »

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 2 février 1977, contenant établissement des statuts de la Société en nom collectif devant exister sous la raison et la signature sociale; « BRYCH & Fils », M. François-Antonin BRYCH, philatéliste, et M^{me} Lucienne-Victorine-Madelaine BIANCHI, son épouse, demeurant 22, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, ont apporté à ladite société un fonds de commerce de vente de timbres poste pour collections, etc... exploité 31, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds apporté.

Monaco, le 20 mai 1977.

Signé : J.-C. REY.

ÉTUDE DE M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 4 février 1977 par le notaire soussigné, Monsieur Robert DUBOSCLARD et M^{me} Marthe Léontine LEPROVEAUX, demeurant à Paris (20^e); 9, avenue Taillade, ont vendu à Monsieur Jules Lucien DUBOSCLARD et M^{me}

Yvette LEROYER, son épouse; demeurant ensemble à Monte-Carlo, 4, rue des Roses, un fonds de commerce de boucherie-charcuterie, avec à titre précaire et révocable la vente de volailles (dont ces derniers étaient locataires-gérants), exploité à Monte-Carlo, 4, rue des Roses.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds vendu, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 20 mai 1977.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

CÉSSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 28 février 1977, par le notaire soussigné, Monsieur Raymond MELCHIORRE et M^{me} Armandina COSSU, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, 34, boulevard d'Italie, Monsieur Claude ORIOLA et M^{me} Michelle ORENGO, son épouse, demeurant à Beausolèil, 22, rue Professeur Langevin, ont vendu à Monsieur Christian REY, demeurant à Monaco, 31, avenue Hector Otto, un fonds de commerce de coiffure exploité à Monaco, 25, boulevard Albert 1^{er}, par la société en nom collectif « MELCHIORRE et ORIOLA », ayant son siège audit lieu, dont M^{mes} MELCHIORRE et ORIOLA sont seules associées.

Oppositions s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 20 mai 1977.

Signé : J.-C. REY.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ASSAINISSEMENT

Siège social : Avenue de Fontvieille - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la « SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ASSAINISSEMENT » sont convoqués, en Assemblée générale ordinaire, au siège social, le vendredi 17 juin 1977 à 16 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^o) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1976;

- 2°) Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes sur ce même exercice;
- 3°) Bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1976; approbation des comptes s'il y a lieu et quitus à qui de droit;
- 4°) Affectation du résultat et fixation du dividende;
- 5°) Renouvellement du Conseil d'Administration;
- 6°) Autorisation aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société;
- 7°) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

« SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE GESTION ET DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE »

en abrégé « S.M.G.D.S. »
(société anonyme monégasque)

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n° 340 sur les Sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE GESTION ET DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE » en abrégé « S.M.G.D.S. », au capital de 250.000 francs et siège social n° 14, quai Antoine 1^{er}, à Monaco-Condamine, établis, en brevet, par M^e J.-C. Rey, notaire soussigné, le 10 novembre 1976, et déposés au rang de ses minutes par acte du 3 mai 1977.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par la fondatrice, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 mai 1977.

3°) Délibération de l'Assemblée générale constitutive, tenue, le 4 mai 1977, et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (4 mai 1977),

ont été déposées le 13 mai 1977, au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 20 mai 1976.

Signé : J.-C. REY.

SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL DE MONACO MATEMONA

Société Anonyme Monégasque : Capital 1.000.000 de Francs

Siège social : 20, boulevard Princesse Charlotte

MONTE-CARLO

R. C. 67 S 1162

INSEE : 804 MC 142 0101

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle pour le 13 juin 1977, à 10 heures, au siège social à Monte-Carlo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 1976 et rapport des Commissaires sur les comptes de cet exercice;
- Autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895;
- Approbation desdits comptes, quitus aux Administrateurs et Commissaires, affectation des résultats.

Le Conseil d'Administration.

Étude de M^e Hélène MARQUILLY
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
17, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO (Pté)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Mercredi 15 juin 1977 à 10 h. 30, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au palais de Justice, rue du Colonel Bellando de Castro, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur,

des parties d'un immeuble sis à Monaco, 25, boulevard Albert 1^{er}, dénommé « Les Caravelles », se composant :

1°) d'un studio au premier étage de l'immeuble « Les Caravelles », portant la lettre D 1, lot n° 49,

2°) d'un appartement situé au troisième étage de l'immeuble « Les Caravelles », portant la lettre J 13, lot n° 95,

3°) d'un appartement situé au premier étage de l'immeuble « Les Caravelles », portant la lettre E 1, lot n° 50, et une cave formant le lot n° 25,

4°) un emplacement de parking au deuxième sous-sol formant le lot E 44,

5°) un emplacement de parking au deuxième sous sol formant le lot E 23,

6°) un emplacement de parking, au deuxième sous sol formant le lot E 24, également situés immeuble « Les Caravelles ».

Qualités - Procédure

Cette vente est poursuivie aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Gerd SAMMETH, agissant es-qualités de gérant de la Firme M.B.G. Medizinische Beratung Für Ernährung, dont le siège social est à Munich, 8 - 50° Hugo Troendle Strasse 21 S, demeurant et domicilié audit siège, élisant domicile en l'étude de M^e Hélène Marquilly, Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco,

A l'encontre de :

— Monsieur Juan TOTH, dit Juanos TOTH,

— M^{me} Maria RIBARITS, épouse TOTH, domiciliés à Munich 81, 8, Radspielerstrasse (Allemagne Fédérale), résidant actuellement Budapest XII. Ker Szekacs utca 17. 1.

Désignation des biens à vendre :

Les locaux ci-après désignés dépendent d'un immeuble situé, 25, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, dénommé « Les Caravelles », appartenant :

— au sieur Juan TOTH, dit Juanos TOTH,

— et à la dame Maria RIBARITS, épouse TOTH, parties saisies,

I - Division :

A - un studio situé au premier étage de l'immeuble « Les Caravelles », portant la lettre D 1, lot n° 49, composé d'une pièce avec salle de bains,

B - un appartement situé au 13° étage du même immeuble, portant la lettre J 13, lot n° 95, composé d'une chambre, living room, cuisine, salle de bains, cabinet de toilettes, terrasse,

C - un appartement situé au premier étage du même immeuble portant la lettre E 1, lot n° 50, et une cave formant le lot numéro 25

D - un emplacement de parking au deuxième sous-sol formant le lot E 44,

E - un emplacement de parking au deuxième sous-sol, formant le lot E 23,

F - un emplacement de parking au deuxième sous-sol, formant le lot E 24,

également situés immeuble « Les Caravelles ».

II - Indivisément :

La part afférente aux parties divisées d'immeuble ci-dessus désigné dans la copropriété de la généralité des choses communes de l'entier immeuble, plus haut décrites et dans la copropriété de la parcelle de terrain sur laquelle il est construit, telle qu'elle est déterminée, désignée et décrite dans le cahier des charges déposé au Greffe de la Principauté de Monaco, le 14 mars 1977.

Mise à prix :

Les enchères seront reçues, outre les charges clauses et conditions ci-dessus mentionnées sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant, à la somme de :

SOIXANTE MILLE FRANCS (60.000,00 Frs) pour le studio D 1 au premier étage,

CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000,00 frs) pour l'appartement J 13 au treizième étage,

TROIS CENT MILLE FRANCS (300.000 frs) pour l'appartement E 1 au premier étage et la cave,

VINGT MILLE FRANCS (20.000,00 frs) pour chacun des trois emplacements de parking qui seront adjugés séparément.

Il est déclaré conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit bien à raison d'hypothèque légale devront requérir cette inscription et la faire transcrire au Bureau des Hypothèques de Monaco avant la transcription du Jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'Avocat-Défenseur poursuivant soussigné à Monaco.

Signé : H. MARQUILLY.

enregistré le 14 mars 1977

Folio 81 V Case 1

Le Gérant du Journal : CHARLES MINAZZOLI

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

AD-455